

Comment bien diversifier avec les unités de compte

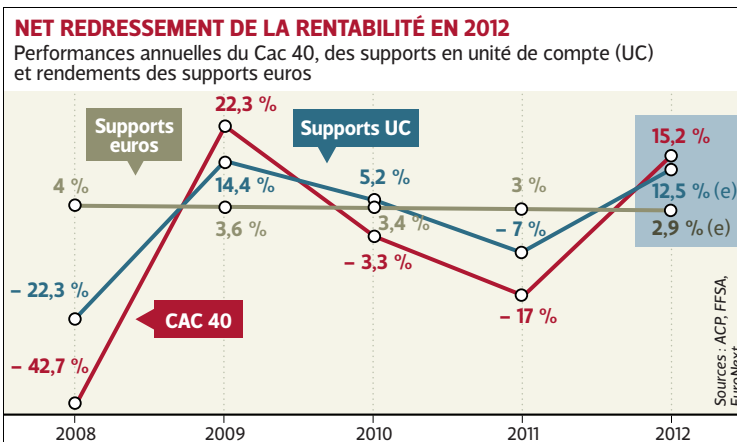
La messe est dite : pour faire souffler un vent nouveau sur votre assurance-vie et engranger des performances supérieures à celles des fonds en euros, il faut diversifier votre épargne sur les supports en unités de compte. Si vous êtes à la tête d'un contrat multisupport, rien n'est plus simple, car il suffit de faire un arbitrage pour déplacer tout ou partie de votre épargne du fonds en euros vers les fonds dynamiques. Mais reste à savoir lesquels...

« Il n'existe pas de réponse universelle aux besoins de diversification des épargnants, prévient Didier Brochard, directeur général de Fapès Diffusion. C'est une affaire personnelle, car la réponse dépend de l'âge de l'épargnant, de sa situation de famille, de l'objectif du placement et, surtout, de la capacité à accepter les risques de perte. » Dans l'idéal, chacun devrait donc réaliser un bilan patrimonial pour analyser la composition de ses placements et déterminer la part à placer dans ces fonds sans garantie. Pour aider les assurés à procéder en toute simplicité à cette diver-

sification, de nombreuses sociétés proposent une technique simple, qui consiste à conserver 80 % des actifs sur le fonds en euros et jouer la diversification sur les 20 % restants. Avec elle, le risque est limité, car après huit à dix ans vous avez la certitude de récupérer votre capital initial, même si la part investie sur les unités de compte s'est effondrée. Et, si elle a augmenté, ce ne sera que du bonus.

Un large choix de supports

Pour de nombreux investisseurs, cette diversification passe aujourd'hui par les SCPI (sociétés civiles de placement immobilier), qui sont de plus en plus souvent proposées dans l'assurance-vie. Grâce aux belles performances accumulées depuis le début des années 2000 (elles ont encore rapporté plus de 5 % l'an dernier) et au fait qu'elles reposent sur des actifs tangibles, elles sont en effet très séduisantes. De nombreux gestionnaires se montrant confiants sur leur capacité de résistance, c'est une carte intéressante



à étudier si votre patrimoine ne déborde pas déjà d'immobilier.

Du côté des fonds « boursiers », le choix est cependant beaucoup plus vaste. « C'est une période particulièrement intéressante pour diversifier une assurance-vie si l'épargnant cherche une performance plus élevée que celle du fonds en euros », estime Jean-François Bay, directeur général de Morningstar. Selon lui, cette diversification doit emprunter plusieurs voies : « Il faut

investir sur des supports en actions, en allant au-delà des seules actions françaises et en diversifiant les styles de gestion. » Il semble donc judicieux de miser sur des fonds d'actions internationales, sur des grandes et des petites valeurs, mais aussi sur les fonds d'obligations convertibles.

Elles ont en effet l'avantage de profiter des hausses de valeur de l'action de l'entreprise émettrice, en ne supportant qu'une partie des baisses.

Autre carte à jouer, selon Jean-François Bay : « La gestion alternative, où beaucoup de fonds affichent de belles performances, souvent comprises entre 8 et 10 % par an. Mais l'offre n'est pas très étendue, car les assureurs sont plutôt frileux dans ce domaine. » Les fonds d'obligations à haut rendement, ceux investis sur les matières premières ou, tout simplement, les trackers peuvent également figurer en bonne place dans un portefeuille diversifié.

Dans tous les cas, les spécialistes recommandent de diversifier les gérants sur une même classe d'actifs, afin de ne pas souffrir d'une éventuelle contre-performance de l'un d'eux.

Pour les épargnants non avertis, les fonds patrimoniaux ou flexibles (par exemple, Carmignac Patrimoine, qui figure dans un grand nombre de contrats) permettent de se libérer de tout souci de gestion en se laissant porter. A défaut, les options de « pilotage automatique » proposées par de plus en plus de contrats (lire ci-dessous) peuvent faire l'affaire si leurs résultats sont convaincants et les frais raisonnables. **E. L.**

Quand l'assureur organise le pilotage

MÉCANISME Pour inciter les épargnants à diversifier leur gestion financière avec les supports en unités de compte non garantis, la plupart des contrats d'assurance-vie proposent un ou plusieurs mécanismes qui permettent d'organiser le pilotage de l'allocation d'actifs. Mais tous ne se valent pas.

Les fonds profilés

On les trouve surtout dans les produits de gamme grand public. L'épargnant choisit une formule « prudente », « équilibrée » ou « dynamique », et un gérant investit sur différents marchés à l'intérieur d'un fonds spécifique. Une bonne idée, mais les résultats sont souvent décevants, car la gestion est contrainte et souvent lourde en frais.

Les conventions

L'assureur propose dès la souscription une répartition entre les différents supports du contrat, en fonction de votre profil de risque ou de la durée prévue de votre placement. La part du fonds en euros peut donc être plus ou moins importante, tout comme celle

des supports en actions. Cette répartition est toutefois souvent figée, et, une fois passée la souscription, l'assuré a intérêt à la surveiller. Avantage : cela ne coûte rien en plus des frais habituels.

La gestion sous mandat

Ici, gestion et arbitrages sont délégués à un gérant, en fonction de plusieurs profils d'investisseurs. La transparence est totale, car vous connaissez en permanence les fonds sur lesquels vous êtes placé. Pour jouer cette option, il faut disposer de capitaux conséquents (30.000 € en gestion de patrimoine et 5.000 € sur Internet) et compter avec des frais supplémentaires de 0,5 à plus de 1 % par an. Les résultats sont satisfaisants quand les marchés sont porteurs, beaucoup moins quand ils broient du noir.

La gestion conseillée

Avec elle, un gérant indique des conseils d'allocation entre les différents supports et signale les arbitrages à opérer, mais c'est à l'assuré de les exécuter. Elle ne débarrasse donc pas de la

gestion de l'épargne au quotidien. Comptez de 0,2 à 0,4 % minimum par an de frais de gestion supplémentaires.

Les arbitrages automatiques

De plus en plus répandus, ils permettent de déléguer à l'assureur la réalisation des arbitrages dans certaines situations. Il en existe plusieurs sortes.

C'est une formule ingénieuse qui donne de bons résultats, car elle conduit à renforcer l'investissement dans des supports qui ont baissé, et au contraire à prendre les bénéfices sur ceux qui ont monté. Il existe des arbitrages qui dynamisent les gains des fonds en euros en les investissant sur des supports actions, d'autres qui sécu-

risent en réalisant des plus-values sur les supports gagnants pour les mettre en sécurité sur le fonds en euros.

D'autres options permettent de limiter les pertes (stop loss). De grandes différences existent sur les coûts de ces arbitrages : vérifiez bien ce que prévoit votre contrat avant de vous lancer. **E. L.**

INFORMATIONS DES SOCIÉTÉS



CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la Société **MERCIALYS** sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se réunira le

Vendredi 21 juin 2013 à 10 heures
au Pavillon Gabriel

5, Avenue Gabriel - 75008 Paris

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 17 mai 2013 (ainsi qu'un rectificatif à cet avis de réunion publié le 5 juin 2013). Il contient l'ordre du jour, les projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires ainsi que les modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale. L'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 5 juin 2013.

Les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale ainsi que les modalités de participation sont disponibles dans les conditions légales et réglementaires au siège social de la société Mercialisys, sur son site Internet (www.mercialys.fr, rubriques Finance, Assemblée Générale et Publications, Rapports annuels et semestriels) et auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Service Assemblées Générales, Grands Moulins de Pantin, 9, Rue du Débarcadère 93761 PANTIN Cedex (du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures) Fax : 01 55 77 45 56 ou 01 40 14 58 90.

TROIS PORTEFEUILLES TYPES

A titre d'exemple, voici la répartition entre différents compartiments chez ING Direct pour trois profils déterminés.

● Fonds en euros ● Fonds en obligations ● Fonds en actions

